

Service de la Publicité Foncière de Nantua

Par mail et par courrier non enregistré.

Déclaration de rejet partiel du 08/04/2019.

Depuis le 08/04/2019, 08/05/2019.

En application de l'art. 31 du décret n° 55-1550 du 14-10-1955.

Merci de votre notification par courrier avec accusé de réception du 10/02/2019.

Pour le Service de la Publicité Foncière.

Le Comptable des Finances Publiques.

Ces finances Publiques.

Le comptable principal.

Le 10/02/2019.



N° 11106 ff 01



DIRECTION GÉNÉRALE DES FISCALITÉS

N° 3265

(pour l'établissement d'exp)

BUREAU
DES
HYPOTHÈQUES

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE NANTUA

Régularisation après notification de cause de rejet

Dépôt pour ordre du 06/03/2019

N° 3803

Le Comptable des Finances Publiques

Par Vol. 2013 N° 1343

Chef de Service - Inspecteur

0104002 2018 D N° 2019

Publié et enregistré le 10/02/2019 au SP de NANTUA

Droits : Néant

CSI : Néant

Pour le Service de la Publicité Foncière

Le comptable des Finances Publiques

Clothilde PATEL

Chef de Contrôle - Inspectrice
des finances publiques

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BOURG EN BRESSE

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Greffier

EXPROPRIATION

N° dossier : 18/00011

N° minute : 18/28



ORDONNANCE D'EXPROPRIATION
DU 12 SEPTEMBRE 2018

Affaire : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) TERRITOIRE
D'INNOVATION

Vu le procès-verbal établi le 10 août 2017 à la suite de l'opération de l'enquête parcellaire et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur contenu dans ce procès-verbal ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2018 déclarant cessibles les terrains situés sur la commune de FERNEY-VOLTAIRE nécessaires au projet d'aménagement de la Z.A.C. "FERNEY-GENEVE INNOVATION";

Vu le certificat de Monsieur le Maire de la commune de FERNEY-VOLTAIRE en date du 22 mai 2018 justifiant de l'affichage de l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2018 ci-dessus visé à la porte de la Mairie et à compter du 19 avril 2018 ;

Attendu que le délai de 5 ans fixé pour réaliser l'expropriation par l'arrêté déclaratif d'utilité publique n'est pas expiré et que l'arrêté de cessibilité a été prononcé depuis moins de 6 mois ;

Déclarons expropriés immédiatement au profit de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) TERRITOIRE D'INNOVATION pour cause d'utilité publique les terrains désignés dont l'acquisition a été reconnue nécessaire pour parvenir à l'exécution de l'acte déclaratif et ce conformément aux états parcellaires ci-après ;

En conséquence, envoyons la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) TERRITOIRE D'INNOVATION en possession des terrains sus indiqués sous réserve qu'elle se conforme aux dispositions du chapitre II de l'article L222-1 à l'article L 231-1 du Code de l'Expropriation ;

Disons que cette ordonnance sera notifiée conformément à l'article R 221-8 du Code de l'Expropriation ;

Ainsi fait et jugé par Nous, Franck GUESDON, Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-BRESSE, Juge de l'expropriation du Département de l'Ain, assistée de Christophe ALLANDRIEU, Greffier,

LE GREFFIER

LE JUGE DE L'EXPROPRIATION

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Greffier



ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES				EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
1										
		Ferney-Voltaire	A n°256	PRE DE LA CORNE	T	196 m²	A n°256	196 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°257	PRE DE LA CORNE	T	175 m²	A n°257	175 m²		
		Ferney-Voltaire	AO n°60	PAIMBOEUF	Tai	3 193 m²	AO n°60	3 193 m²		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 3

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES				EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
3		Ferney-Voltaire	A n°204	PRE DE LA CORNE	T	2 780 m²	A n°204	2 780 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°210	PRE DE LA CORNE	Tai	290 m²	A n°210	290 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°230	PRE DE LA CORNE	T	75 m²	A n°230	75 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°232	PRE DE LA CORNE	T	298 m²	A n°232	298 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°235	PRE DE LA CORNE	T	140 m²	A n°235	140 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°236	PRE DE LA CORNE	B	70 m²	A n°236	70 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°260	PRE DE LA CORNE	T	195 m²	A n°260	195 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°273	TRES LA GRANGE	P	20 071 m²	A n°273	20 071 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°278	TRES LA GRANGE	Tai	6 403 m²	A n°278	6 403 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°283	PRE DE LA CORNE	P	212 m²	A n°283	212 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°324	TRES LA GRANGE	T	157 m²	A n°324	157 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°326	TRES LA GRANGE	T	9 774 m²	A n°326	9 774 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°354	PRE DE LA CORNE	T	428 m²	A n°354	428 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°355	PRE DE LA CORNE	T	20 m²	A n°355	20 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°356	PRE DE LA CORNE	T	10 978 m²	A n°356	10 978 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°357	PRE DE LA CORNE	T	25 670 m²	A n°357	25 670 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°358	PRE DE LA CORNE	P	5 287 m²	A n°358	5 287 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°359	PRE DE LA CORNE	P	24 576 m²	A n°359	24 576 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°360	PRE DE LA CORNE	P	18 245 m²	A n°360	18 245 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°361	PRE DE LA CORNE	S	60 m²	A n°361	60 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°362	PRE DE LA CORNE	S	22 m²	A n°362	22 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°363	TRES LA GRANGE	Tai	3 588 m²	A n°363	3 588 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°364	TRES LA GRANGE	Tai	1 862 m²	A n°364	1 862 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°365	TRES LA GRANGE	T	7 407 m²	A n°365	7 407 m²		
		Ferney-Voltaire	A n°366	TRES LA GRANGE	T	10 754 m²	A n°366	10 754 m²		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAs: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

